

## Résultat du concours général agricole des pratiques agro-écologiques « prairies et parcours », en Plaine Maritime Picarde Édition 2020

### Spécial « Prés salés de la Baie de Somme »

*En partenariat avec l'Association de défense de l'appellation « Prés-salés de la baie de Somme »*

Le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard organise depuis 7 ans le concours agricole des prairies fleuries dans le cadre du programme d'actions pour la valorisation des prairies humides. En tant que gestionnaire d'espaces naturels, le Syndicat Mixte est engagé auprès des éleveurs pour favoriser la conciliation entre le maintien de la biodiversité et la valeur agronomique et économique des prairies.

Ce concours national a ainsi permis de mettre en avant le rôle des éleveurs du territoire pour la préservation des richesses naturelles avec 3 prix nationaux obtenus à Paris depuis 2014 : Olivier Ménétrier de Rue en 2014, Alexandre Loye de Quend en 2017 et Emmanuel trouart de Arry qui a obtenu un 1<sup>er</sup> Prix lors du dernier Salon de l'Agriculture en février dernier.

**Cette année, pour la première fois, le concours était spécialement dédié à un milieu très spécifique et emblématique du territoire, les prés salés pâturés par les moutons.**

Ces Prés-salés ou « Mollières » sont les parties hautes de la baie couverte par la mer lors des grandes marées et constituées de flores caractéristiques de ces milieux. Dans cette zone naturelle protégée, la gestion du pâturage de façon extensive est rigoureuse afin de respecter les équilibres naturels de ce territoire. Les éleveurs regroupés en association y produisent des agneaux à la saveur unique reconnus par une Appellation d' Origine Protégée (AOP).



Le jury d'experts s'est réuni le 8 juillet dernier pour évaluer les prairies de 4 éleveurs participants.

#### Composition du jury:

EXPERTISE	NOM	STRUCTURE
Fourrage	<b>Bruno Osson</b>	GNIS
Agronomie,	<b>Marine Delmotte</b>	Chambre d'agriculture de la Somme
Écologie, botanique	<b>Rémi François</b>	Conservatoire Botanique National de Bailleul
Gestion, invertébrés	<b>Adrien Messéan</b>	Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie
Apiculture, faune sauvage	<b>Laurent Mancaux</b>	Apiculteur

#### Liste des agriculteurs candidats au Concours dans la Plaine Maritime Picarde cette année:

- **Régis DUPAYS de Boismont**
- **Jeremy MALOT de Cayeux sur Mer**
- **André FLAUTRE de Pendé**
- **Roland MOITREL de Saint Valéry sur Somme**

## Résultats du concours en Plaine Maritime Picarde:

### 1<sup>er</sup> Prix : Jeremy MALOT (prés salés de la Gaîté)

*En tant que lauréat du concours local 2020, Jeremy MALOT représentera notre territoire lors du Concours national dont les prix seront remis lors du Salon International de l'Agriculture en février 2021*

### Conclusion du Jury pour la parcelle de M. MALOT:



Le jury a particulièrement apprécié la gestion du pâturage mis en place par M. Malot. En effet, l'alternance de pâturage parqué et de pâturage libre lui permet de bien valoriser d'un point de vue fourrager la végétation très spécifique des prés salés tout en limitant le développement du Chiendent maritime (espèce peu consommée par les animaux qui peu être envahissante). La zone de pâturage est déplacée tous les jours, ce qui évite le surpâturage et permet de maintenir la diversité végétale.

Le jury a ainsi observé une grande biodiversité sur la parcelle avec notamment toutes les espèces de plantes caractéristiques des prés salés (Obione faux pourpier, Aster maritime, Plantain maritime, Armoise maritime, Salicorne, Lilas de mer ...) mais aussi de nombreux oiseaux.

**Le Jury félicite donc M. MALOT et lui décerne le 1<sup>er</sup> Prix du concours pour la Plaine Maritime Picarde.**

### Conclusion générale du jury:

Lors de cette journée, les membres du jury ont constaté l'engagement et le travail important des éleveurs d'Agneau de prés salés pour valoriser et préserver le patrimoine exceptionnel que constitue les Prés salés de la Baie de Somme. Les 4 éleveurs participants démontrent chacun à leur niveau qu'il est possible de maintenir une activité d'élevage viable grâce à une production en AOP reconnue en s'appuyant sur des végétations naturelles sans mécanisation, ni aucun intrant.

Le maintien de cette activité d'élevage ovin traditionnelle par les éleveurs de l'association des producteurs d'Agneau de prés salés est indispensable à la préservation de la biodiversité et des paysages de la Baie de Somme

**Pour plus d'informations:** vous pouvez contacter Matthieu Franquin au 09 70 20 00 22 - [matthieufanquin@baiedesomme.fr](mailto:matthieufanquin@baiedesomme.fr)